

BONNE NOUVELLE POUR LES ENFANTS ASTHMATIQUES

Depuis le 28 août dernier, les chambres d'inhalation sont remboursées à 65 % par la Sécurité sociale. Installé à domicile, ce petit appareil simple et léger, mais coûteux, permet de prévenir les crises aiguës d'asthme. Jusqu'à présent, leurs parents n'ayant pas les moyens d'en disposer, nombre d'enfants devaient être hospitalisés en cas de crise grave. Cette prise en charge est notamment le résultat des démarches entreprises depuis un an par l'association 1,2,3 soleil que préside Yvette Giana, soutenue par les Mutuelles de Provence.

LA CONVENTION DES DROITS DE L'ENFANT A DIX ANS

Le droit au bonheur

Le 20 novembre 1989, l'Onu adoptait la convention internationale des droits de l'enfant. Depuis, 191 pays l'ont ratifiée. Mais beaucoup reste encore à faire pour qu'elle soit réellement appliquée et que tous les enfants du monde soient respectés, et leur droit au bonheur reconnu et garanti.

Il y a dix ans, 189 Etats (191 aujourd'hui) ratifiaient la convention internationale des droits de l'enfant. Mais, pour des millions d'enfants, la Convention - 54 articles : « J'ai le droit de vivre. J'ai le droit d'être bien soigné et bien traité. J'ai le droit de ne pas être exploité au travail. J'ai le droit de vivre en paix, de ne pas être soldat. J'ai le droit à la justice. J'ai le droit à l'égalité. J'ai le droit à un nom, à une nationalité, à une famille. J'ai le droit à l'école, à l'éducation. J'ai le droit au jeu, à avoir des livres. J'ai le droit de parler et d'être entendu... » - demeure lettre morte. Droit aux soins? Tous les ans, dans les pays en voie de développement, la misère tue 12 millions d'enfants de moins de 5 ans. Une situation

révoltante, quand on sait qu'avec 40 milliards de dollars par an toute l'humanité pourrait disposer des services de base (santé, éducation, eau) et que le monde consacre annuellement 600 milliards de dollars aux dépenses militaires. En France, avec la persistance de la crise sociale, le nombre d'enfants dont les conditions d'existence risquent de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité et l'éducation (sans qu'ils soient pour autant maltraités) est passé de 61 000 à 64 000 de 1997 à 1998. Droit de ne pas être exploité au travail? Ils sont 250 millions d'esclaves des temps modernes, âgés de 5 à 14 ans, privés de scolarité, entravés dans leur développement, quand ils ne meurent pas d'épui-

BOISEAUX-CHICAL / REA



sement ou à la suite d'accidents. Cette main-d'œuvre taillable et corvéable à merci ne cesse de croître et les enfants sont recrutés de plus en plus jeunes : le Bureau international du travail dénonce l'emploi de gosses de 3 ans dans les fabriques d'allumettes de Sivakasi, dans le sud de l'Inde. Dans le même temps, l'exploitation sexuelle s'intensifie. En 1996, le Congrès de Stockholm a révélé les multiples facettes de cette ignominie : prostitution, trafic d'enfants, tourisme

LES CURES THERMALES RESTERONT REMBOURSÉES

Les services de Martine Aubry ont annoncé que, contrairement aux préconisations du plan stratégique de la Caisse nationale d'assurance maladie, il n'était pas question de remettre en cause le thermalisme en cessant de rembourser les cures.



ERRATUM

À PROPOS DU FORFAIT HOSPITALIER

■ Une erreur s'est glissée dans l'encadré « Une taxe à la santé discriminante » de l'article sur les dégâts du forfait hospitalier paru dans notre numéro d'octobre (p. 20). Les bénéficiaires de l'assurance maternité, les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, les invalides et victimes de guerre, les enfants placés dans des établissements d'éducation spéciale ou professionnelle sont bien exonérés du forfait hospitalier. Mais tel n'est pas le cas pour les patients atteints de maladies de longue durée, pris en charge à 100 % par la Sécurité sociale.

UN LIVRE POUR SORTIR DES SENTIERS BATTUS

Saluons la naissance des éditions du Toit, dont le premier livre, **Bonne Année!**, contient deux nouvelles, au ton juste et souvent décapant, sur la précarité liée au monde du travail, ainsi qu'une interview de Yoland Bresson (professeur à Paris XII) sur l'idée d'un revenu d'existence. Cet ouvrage est né de la plume de notre collaboratrice Emmanuelle Heidsieck. **Bonne année! Manifeste pour un revenu d'existence**, éditions du Toit, 123 pages, 85 francs.

